

## Repartition des vacances

## Par zeldina, le 12/07/2012 à 16:13

## Bonjour,

Je suis separée du papa de ma fille depuis bientot 4 ans. Notre fille a 5 ans aujourdhui. Je suis commercante, une activité qui me prend bcp de temps. Ma fille vit avec moi, il n y a eu aucun jugement pour definir les modalités de sa garde, nous avons préféré nous arranger a l'amiable. Son pere la prend qd il le veut c est a dire tres souvent , de facon systematique le mercredi et le samedi toute la journee et tres souvent un midi ou 2 en semaine et nous nous arrangeons qd il y a une fete de famille. Tout cela me paraissait normal dans l'interet de ma fille. Concernant les vacances, nous fonctionnions de la meme facon, il est en general en vacances mi juillet jusque debut septembre ( il a egalement une semaine de vacances a chaq vacances scolaires) Durant ces periodes, il prend notre fille comme il le souhaite et c est quasiment tout les jours, n etant pas disponible cela ne me posait pas de probleme. Je ne ferme ma boutique que 2 semaines par an, ce sont les 2 seules et uniques semaines ou je peux profiter pleinement de ma fille ( je precise q je travaille le dimanche matin , il ne me reste q le dimanche apres midi pour faire des choses avec elle) IL a lui cette annee 7 semaines de vacances. Il m a annoncé hier qu il voulait emmener notre fille 8 a 10 jours sur la periode ou moi je ferme le magasin...

Je m oppose completement a cela...il ne me resterai q peu de tps profiter d elle.

A t il le droit de m imposer ca?

Que dois je faire???

Il me menace si j engage une procedure de demander la garde complete de notre fille ou au pire la garde alternée ( je precise nous avons une difference d age importante, il sera a la retraite ds un an)

que puis je faire?

## Par cocotte1003, le 12/07/2012 à 17:52

Bonjour, puisqu'il n'y a pas de jugement chacun fait comme il veut, vous etes libre de ne pas lui donner votre fille mais il est aussi libre de ne pas vous la rendre. Il ne faut pas rester sans jugement car cela fini toujours par mal se passer et il n'y a rien à faire. Oui il peut demander la garde alternée tout comme vous et tout comme vous il devra démontrer qu'il a la possibilité de s'occuper de l'enfant : apres le juge tranchera dans l'intéret de votre fille. Le mieux serait de trouver un accord amiable ECRIT sur les modalités de temps de garde, la pension..... et de saisir le JAF afin qu'il entérine votre accord comme cela vous n'aurez plus ce genre de problème, cordialement